

Safran Electronics & Defense

Société par actions simplifiée au capital de 45 570 621,90 euros
Siège social : 2 boulevard du Général Martial Valin – 75015 Paris – France
480 107 911 RCS Paris
(la « *Société* »)

DECISIONS DU PRESIDENT

19 DÉCEMBRE 2025

L'an deux-mille vingt-cinq, le 19 décembre,

Etant rappelé qu'aux termes de décisions en date du 18 décembre 2025, la collectivité des associés a :

1. décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 54 000 000 €, pour le porter 45 570 621,90 € à 99 570 621,90 €, par l'émission de 1 080 000 000 actions nouvelles, avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
2. décidé, sous réserve de la réalisation de l'augmentation de capital, de modifier corrélativement l'article 7 des statuts de la Société ;
3. décidé sous réserve de la réalisation de l'augmentation de capital, de prélever une somme de 5 398 619,55 € sur le poste « prime d'émission » de l'affecter à la réserve légale ;
4. donné au Président tous pouvoirs, dans les conditions légales, réglementaires et statutaires applicables, à l'effet (i) constater la réalisation définitive de l'augmentation de capital visée au point 1, (ii) constater la modification des statuts de la Société visées au point 2, (iii) constater le prélèvement sur la prime d'émission, afin de doter à plein la réserve légale, visé au point 3 et (iv) de manière générale, accomplir tous actes et toutes opérations et remplir toutes formalités nécessaires à la réalisation définitive des opérations ci-dessus.

Je, soussigné, Franck SAUDO, en ma qualité de Président de la Société, faisant usage des pouvoirs susmentionnés :

- Constate
 - o qu'aux termes d'un bulletin de souscription en date du 18 décembre 2025, la société Safran, associée de la Société a souscrit, à titre irréductible et réductible, 1 080 000 000 actions nouvelles émises au titre de l'augmentation de capital visée au point 1 ci-dessus, soit la totalité des actions émises dans le cadre de ladite augmentation de capital,
 - o qu'aux termes de bulletins en date du 18 décembre 2025, les autres associés de la Société ont renoncé à exercer leurs droits de souscriptions à titre irréductible,
 - o que la société Safran a libéré en totalité le montant de sa souscription par compensation avec une créance certaine, liquide et exigible de même montant qu'elle détenait sur la Société, ainsi qu'en atteste le certificat valant certificat de dépositaire établi par la société Forvis Mazars, Commissaire aux Comptes de la Société, en date du 19 décembre 2025.
- Constate en conséquence, la réalisation définitive, à la date du certificat de dépositaire, soit le 19 décembre 2025, de l'augmentation de capital de la Société d'un montant de 54 000 000 € visée au point 1 supra, portant le capital social de 45 570 621,90 € à 99 570 621,90 € ;

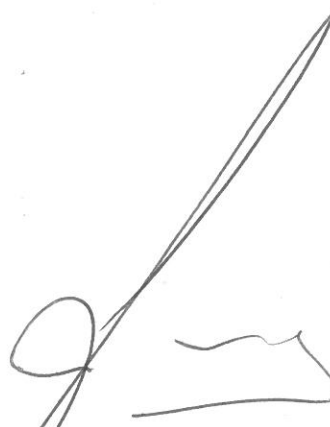
- Constate qu'en conséquence de la réalisation définitive, au 19 décembre 2025, de l'augmentation de capital visée au point 1 supra, l'article 7 des statuts de la Société est modifié à cette même date, comme suit :

« Article 7 Capital social

Le capital social est fixé à quatre-vingt-dix-neuf millions cinq cent soixante-dix mille six cent vingt-et-un euros et quatre-vingt-dix centimes (99 570 621,90 €).

Il est divisé en un milliard neuf quatre-vingt-onze millions quatre cent douze mille quatre cent trente-huit (1 991 412 438) actions de cinq centimes d'euros (0,05 €) de nominal chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées. »

- Constate qu'en conséquence de la réalisation définitive, au 19 décembre 2025, de l'augmentation de capital visée au point 1 supra, à cette même date, une somme de 5 398 619,55 € est prélevée sur le poste « prime d'émission » tel que résultant de la réalisation définitive de l'augmentation de capital susvisée, et affectée à la réserve légale, cette dernière étant portée de 4 558 442,64 € à 9 957 062,19 € et ainsi dotée à concurrence de 10 % du montant capital social résultant de la réalisation définitive de ladite augmentation de capital.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'F' followed by a series of loops and a horizontal stroke.

Franck SAUDO
Président